

E 8001 (B) 3/4

*Le Chef du Département des Postes et des Chemins de fer, R. Comtesse,
au Directeur du Jura-Simplon, E. Ruchonnet*

L

Berne, 22 février 1902

Nous avons pris connaissance de la note confidentielle que vous avez bien voulu nous transmettre le 14 janvier écoulé¹ et dans laquelle vous nous faites connaître le résultat contradictoire auquel a abouti la Commission extra-parlementaire chargée en France d'étudier les voies d'accès au Simplon et les démarches qui vous paraissent devoir être faites, dans les conjonctures actuelles, pour acheminer à la solution la plus facile et la moins coûteuse, celle de la construction du raccourci de Frasnè—Vallorbe.

1. Cf. n° 371.



Il résulte de votre exposé ainsi que des documents que nous avons eus sous les yeux que le projet Lons-le-Saulnier—Genève, repoussé déjà par la Commission française extra-parlementaire, sera éliminé à raison de son coût très élevé, qu'il en sera de même, selon toutes prévisions, du projet Saint-Amour—Nantua-Bellegarde qui entraîne à son tour une dépense trop considérable, et qu'il ne reste en conséquence comme projets viables et facilement réalisables que ceux qui consistent d'une part à améliorer la ligne du Jura par la construction du raccourci de la Tour ou de Frasné à Vallorbe et d'autre part à rectifier le profil de la ligne Bellegarde—Saint-Gingolph—Bouveret—Saint-Maurice et à la mettre en double voie.

Cette rectification permettrait à cette ligne de devenir une ligne d'accès au Simplon pour la Haute-Savoie, Lyon et le centre de la France et d'acheminer ainsi sur le Simplon des éléments de trafic qui prennent actuellement la route du Mont-Cenis et qui ne prendront en aucun cas celle de Vallorbe.

Vous estimez que si l'on réussissait à faire agréer ces deux projets par le Gouvernement français, la question des lignes d'accès au Simplon recevrait une solution très satisfaisante et qu'il serait en conséquence opportun de prendre officieusement contact avec les représentants de la Haute-Savoie aux Chambres françaises afin que leur influence s'exerce activement auprès des pouvoirs publics de la France en faveur de ces deux projets.

Nous sommes d'avis qu'il ne faut rien négliger pour que le projet qui doit améliorer les voies d'accès de France sur le Simplon par le raccourci Frasné—Vallorbe obtienne le plus vite possible l'approbation du Gouvernement français et se rapproche du moment de sa réalisation pratique. Il y a pour nous une question d'intérêt national à ce que la France conduise à Milan par le Simplon le trafic provenant de toute la région Nord de la France, de Calais et de la partie Sud de la Belgique et à ce qu'elle s'engage le plus vite possible à réaliser le projet qui doit le premier et dans les conditions les plus facilement réalisables assurer cet important résultat.

Nous ne voulons donc pas décourager une démarche officieuse qui pourrait être faite auprès des députés de la Haute-Savoie pour utiliser l'influence dont ils disposent à faire agréer par le Gouvernement français simultanément le projet de construction de Frasné—Vallorbe et celui de la rectification de la ligne Bellegarde—St-Gingolph.

Nous vous laissons juge en conséquence de l'opportunité de cette démarche, sans admettre toutefois que l'on doive solidariser les deux projets et sans nous dissimuler que les députés de la Haute-Savoie seront sans doute sollicités à appuyer de leur influence des projets concurrents et qu'il serait peut-être imprudent de trop compter sur leur concours.

Nous croyons que l'effort principal et qui peut avant tout nous conduire au but doit toujours être poursuivi avec persistance du côté des organes compétents du Paris—Lyon—Méditerranée, afin d'obtenir d'abord un contrat soigneusement libellé dans toutes ses stipulations et qui n'ait plus besoin pour devenir parfait que de la signature des contractants et de l'approbation des Etats intéressés. Peut-être serait-il possible, avec beaucoup d'insistance, d'obtenir de la Direction du P. L. M. l'échange immédiat des signatures du contrat sous réserve des ratifications nécessaires. Si ce résultat ne pouvait toutefois être atteint et que la Direc-

25 FÉVRIER 1902

833

tion du P. L. M. se refusât à signer avant d'y être expressément autorisée par une décision ministérielle, il serait alors désirable d'obtenir du P. L. M. une lettre qui consacrerait à titre préliminaire l'engagement de la Compagnie de signer le contrat aussitôt que sera intervenue l'autorisation du Gouvernement et à laquelle il serait répondu dans le même sens par votre Direction.

Il importe, s'il intervient prochainement, comme nous pouvons encore l'espérer, une entente pour le rachat de votre Compagnie, que la question de Frasnè—Vallorbe se trouve à ce moment dans une phase aussi avancée que possible et qu'elle soit en quelque sorte résolue par l'accord préliminaire nettement établi des Compagnies et qui n'eût plus besoin que de la confirmation des pouvoirs publics des deux pays. Ce qui pourrait de notre côté retarder et compromettre peut-être la construction du Projet Frasnè—Vallorbe serait un défaut d'entente pour le rachat amiable du Jura—Simplon, car le Conseil fédéral serait, fatalement contraint si cette éventualité se réalisait de laisser en suspens cette question jusqu'à l'issue des difficiles et nombreuses contestations que ne manquera pas de soulever la liquidation de votre Compagnie.

Nous attendons avec intérêt le résultat des nouvelles démarches que vous voudrez bien entreprendre et en vous priant de considérer aussi comme confidentielle la présente réponse à votre note du 14 janvier, nous vous renouvelons, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute estime.